

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 19 décembre 2019

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 20 décembre 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

qui ont pris part à la  
délibération **33**

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général  
des Services

**OBJET**

**3**

**Subvention de logements  
sociaux dans le cadre  
d'un projet d'acquisition  
en VEFA par ALLIADE  
de 7 logements locatifs  
sociaux situés  
19 et 21 rue des Myosotis**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,  
GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON,  
BOIRON, BAVOZET, GOUBET (pouvoir à M. CAUCHE à partir  
du rapport n° 9), VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,  
TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, LEDUC,  
REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et M. VILLARET (pouvoir à  
Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA),  
ALLES (pouvoir à Mme GIORDANO), ASTIER (pouvoir à  
M. VINCENS-BOUGUEREAU),

Membre absent excusé : M. PATTEIN,

Membre absente : Mme COATIVY.

Monsieur GILLET, Adjoint au Maire, explique que la société ALLIADE a acquis 7 logements locatifs sociaux auprès du promoteur MI PROM dans le cadre d'une opération située au 19 et 21 rue des Myosotis (23 logements).

L'opération d'acquisition en VEFA est composée de 2 T2, 3 T3 et 2 T4 et 7 garages boxés en sous-sol.

Le financement des logements sera réalisé selon la répartition suivante : 4 PLUS et 3 PLAI.

Cette opération est identifiée dans le Contrat de Mixité Sociale et sera comptabilisée dans le bilan de la période triennale 2017/2019.

Elle développe une surface utile totale de 488,79 m<sup>2</sup>.

Conformément aux règles applicables au logement social et au logement d'insertion, le plan de financement des logements PLUS PLAI de cette opération prévoit l'octroi d'une subvention de la Ville à hauteur de 35 € par m<sup>2</sup> de surface utile, soit un total de 17 107 €.

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- D'ÉMETTRE un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 17 107 € à ALLIADE,

- D'AUTORISER madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits sera inscrit au budget au compte 6745.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement de la subvention de 17 107 € à ALLIADE,

- AUTORISE madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

Le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits sera inscrit au budget au compte 6745.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI